

Le transport public routier en Île-de-France

Bilan 2010



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement
et de l'Aménagement d'Île-de-France

www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Le transport public routier en Île-de-France

L'accès et l'exercice des professions de transporteur public routier de marchandises, de transporteur public de personnes et de commissionnaire de transport sont réglementés. Les entreprises doivent être inscrites à un registre tenu par le préfet de région où l'entreprise a son siège ou son principal établissement. L'inscription au registre est subordonnée à des conditions de capacité professionnelle, de capacité financière et d'honorabilité professionnelle.

Aussi, le département régulation des transports routiers de la DRIEA Ile-de-France a en charge à la fois la régulation de l'économie de marché du secteur des transports routiers et le contrôle des conditions d'application de la réglementation, favorisant la sécurité de la circulation routière et le développement d'une concurrence équilibrée.

L'accès au marché

La mission principale relative à l'accès au marché consiste à la tenue du registre qui recense l'ensemble des entreprises, de transport public routier de marchandises, de voyageurs et de commissionnaires, implantées en Ile-de-France. Elle intervient tout au long de la vie des ces entreprises par la vérification régulière du maintien des conditions d'accès à ces professions et délivre les titres de transports nécessaires à leurs activités.

Les données des registres des transports

Le nombre d'entreprises inscrites aux registres des transports d'Île-de-France au 01/01/2011 continue d'augmenter par rapport aux années précédentes : + 6% par an depuis 2007. L'évolution concerne principalement le transport léger¹ de marchandises et le transport de voyageurs alors que le nombre d'entreprises de transports lourds diminue.

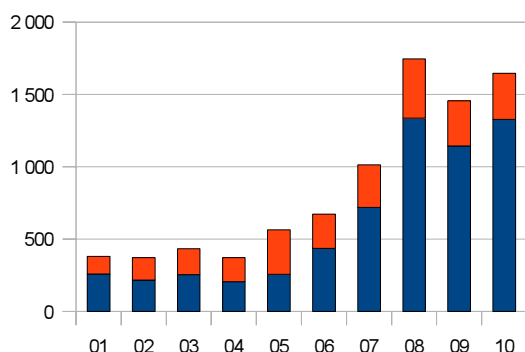
Marchandises -3,5 T	Marchandises +3,5 T	Commissionnaires	Voyageurs	Mixtes
5 781 (+ 6 %)	3 288 (- 6 %)	998 (+ 6 %)	2 379 (+ 25 %)	960 (+ 18 %)

Écart 2011/2010

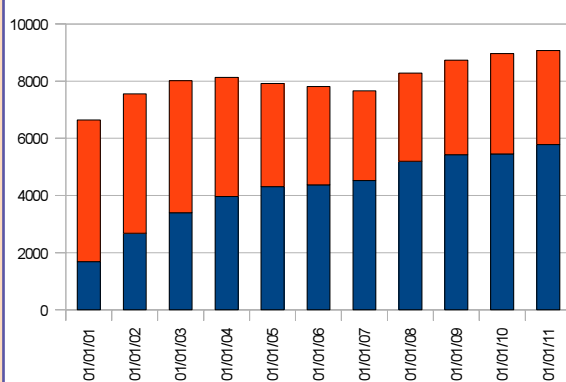
¹ entreprises exploitant exclusivement des véhicules n'excédant pas 3,5T de poids total autorisé en charge.

Transport routier de marchandises

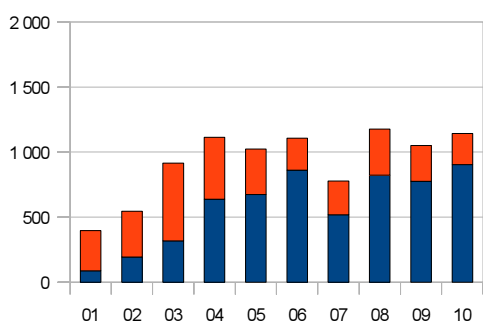
Nombre d'inscriptions par année



Nombre d'entreprises inscrites au 1/1



Nombre de radiations par année

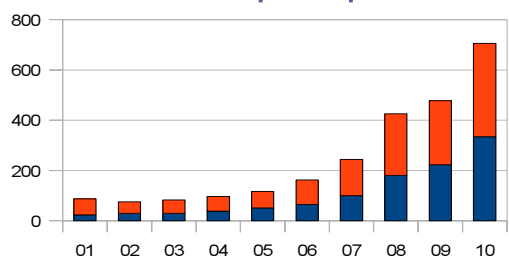


■ +3,5T
■ -3,5T

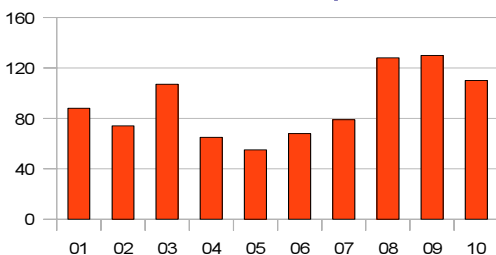
La part du transport léger continue d'augmenter et s'élève désormais à 64 %. Par ailleurs, 80 % des entreprises qui se sont inscrites en 2010 sont des entreprises de transport léger. On note également que 60 % des entreprises de transport léger radiées en 2010 ont moins de 5 ans.

Transport routier de voyageurs

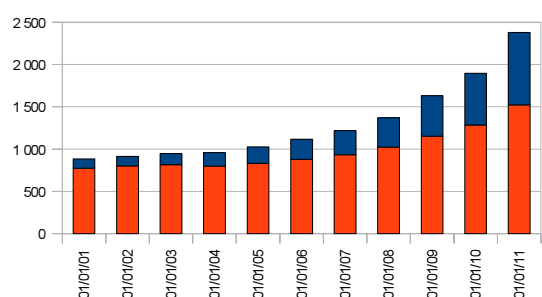
Nombre d'inscriptions par année



Nombre de radiations par année



Nombre d'entreprises inscrites au 1/1



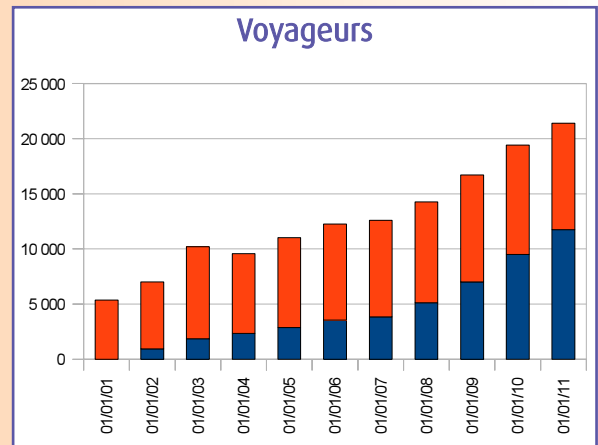
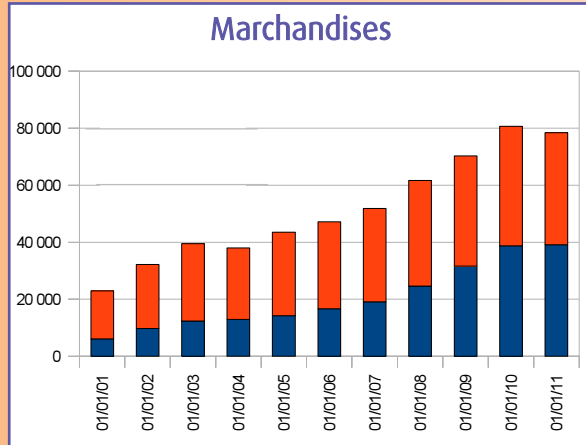
■ Accessoire
■ Normal

On observe une hausse importante des inscriptions, tant pour le régime normal² que pour l'exercice de l'activité à titre accessoire³.

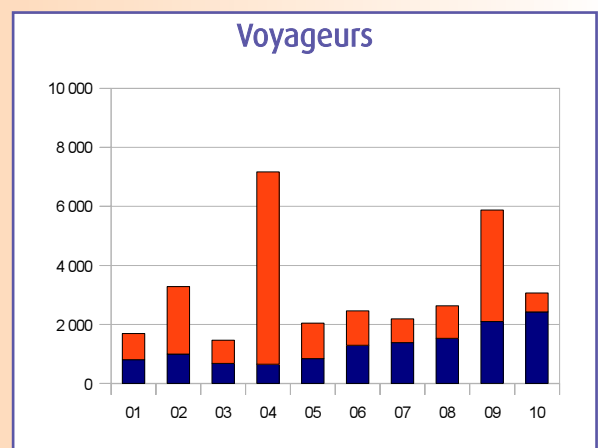
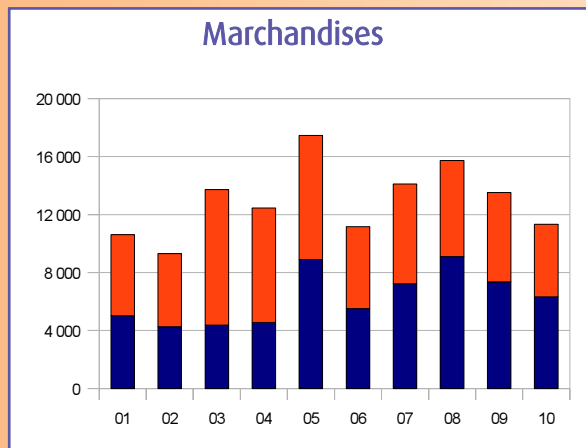
² Entreprises exerçant à titre exclusif le transport public routier de voyageurs.
³ Entreprises dont l'activité principale ne relève pas du transport public routier de voyageurs.

Le nombre de copies de licence valides continue d'augmenter. Le nombre de copies de licences de transport intérieur de marchandises représente désormais la moitié des copies de licence marchandises.

Nombre de copies valides

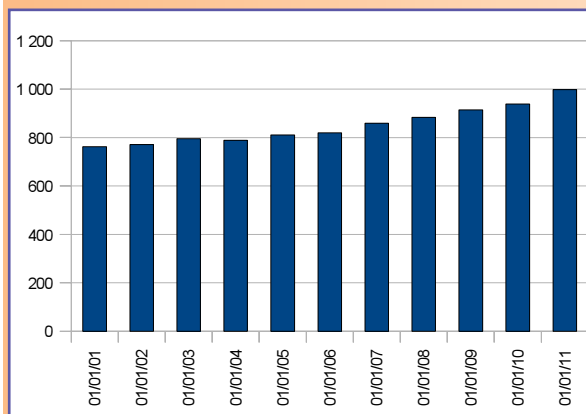


Nombre de copies délivrées



■ Copie de licence communautaire
■ Copie licence de transport intérieur

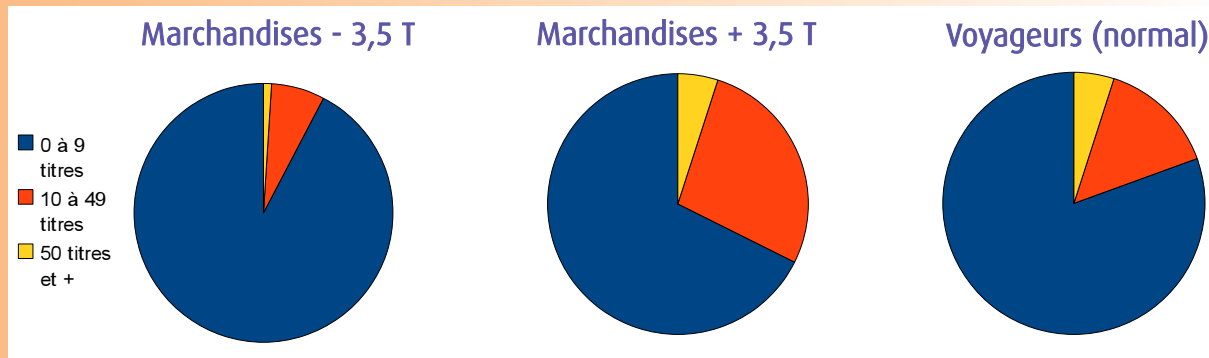
Commissionnaires de transport



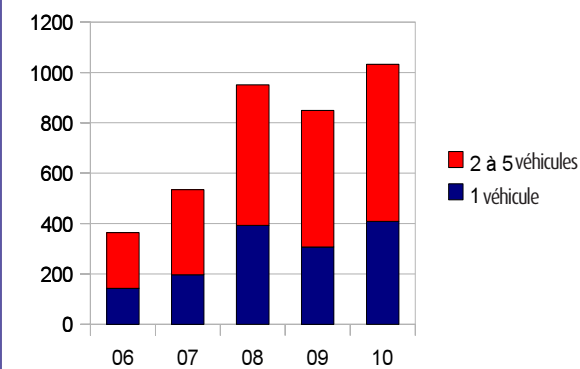
Le nombre de commissionnaires de transport augmente. 60 % des commissionnaires inscrits exercent également une activité de transport routier de marchandises alors que 40 % exercent cette activité de façon exclusive.

Taille des entreprises

La majorité des entreprises exploite d'un parc de moins de 9 véhicules. Cette proportion atteint 92 % pour les entreprises de transport léger.

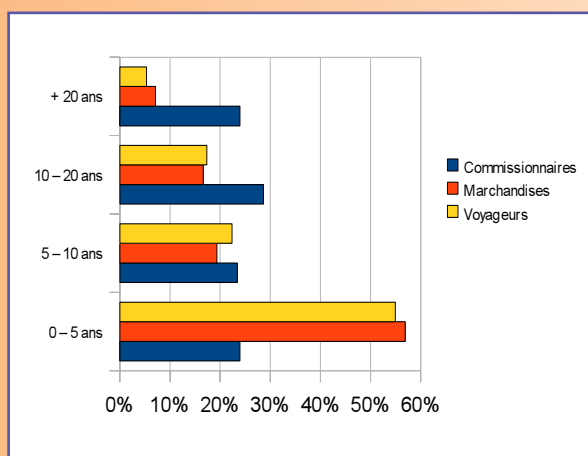


Entreprises de transport léger exploitant moins de 5 véhicules par année d'inscription



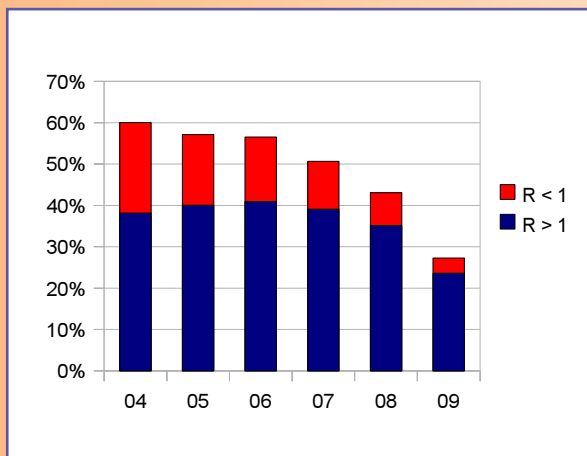
Le tiers des entreprises de transport léger inscrites en 2010 ont une seule copie.

Âge des entreprises



La majorité des entreprises de transport routier de marchandises et de voyageurs ont été créés il y a moins de 5 ans.

Capacité financière



Chaque année, dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice comptable, les entreprises adressent une fiche de calcul de capacité financière. Celle-ci, proportionnelle au parc de véhicules, exploité par l'entreprise, conditionne l'octroi de copies de licences.

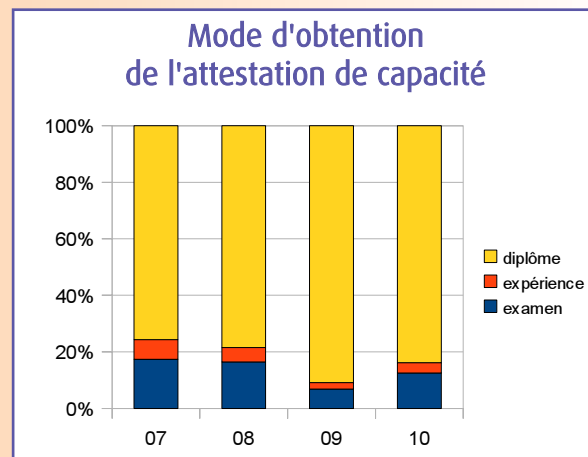
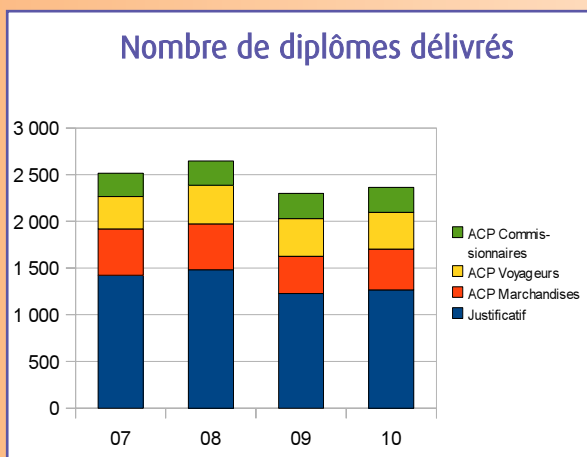
Le taux de retour des déclarations de capacité financière est passé de 60 % en 2004 à 27 % en 2009. La part des entreprises qui déclarent un ratio R supérieur à 1 a chuté de 40 % avant 2007 à 23 % en 2009.

R : ratio capitaux propres / capitaux exigibles

Les attestations et justificatifs de capacité professionnelle

Les personnes assurant la direction permanente et effective de l'activité transport de l'entreprise doivent répondre à la condition de capacité professionnelle. Pour cela, elles doivent être titulaires d'une attestation de capacité professionnelle qui peut être délivrée par équivalence de diplôme, examen, expérience professionnelle ou d'un justificatif de capacité professionnelle (pour le transport léger) délivré par équivalence de diplôme ou après suivi avec succès d'un stage.

En 2010, **1 265 justificatifs (JMS)** et **1 098 attestations de capacité (ACP)** ont été délivrées. 84 % des attestations de capacité professionnelle sont délivrées par équivalence de diplôme et **99 % des justificatifs de capacité professionnelle** sont obtenus après suivi d'un stage.



Le contrôle des transports routiers

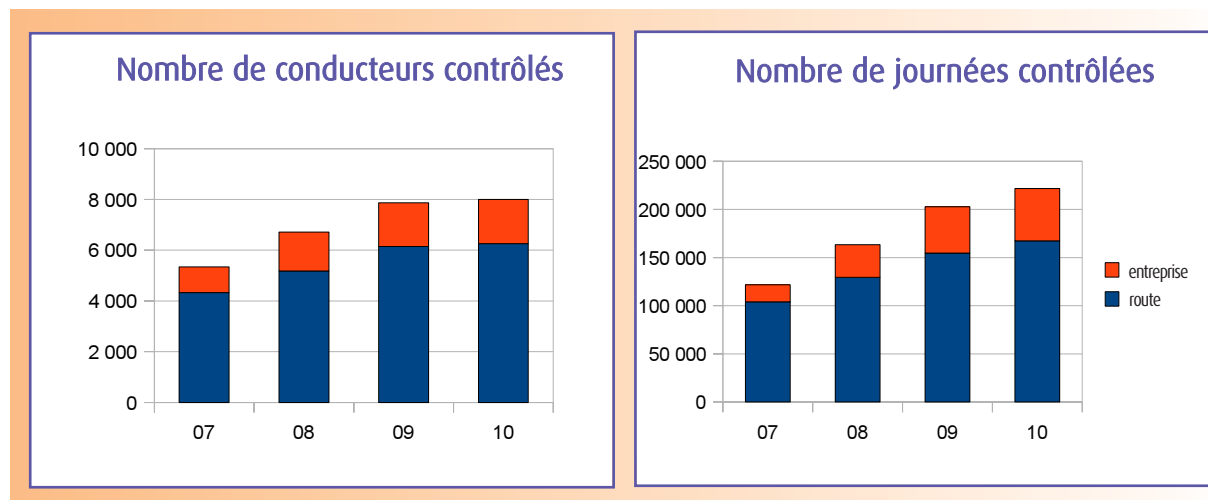
L'organisation des contrôles sur route et en entreprise permet de vérifier le respect des conditions d'exercice des professions de transport prévues par les réglementations relatives à la sécurité, aux conditions de travail des conducteurs et à la régulation économique du secteur. Cette mission est principalement exercée par les contrôleurs des transports terrestres (CTT) et deux équipes d'agents chargés de la pesée des véhicules.

Les CTT sont des agents assermentés qui constatent les infractions aux diverses réglementations, dressent les procès-verbaux qui sont ensuite transmis aux parquets et rendent des avis techniques aux procureurs de la République près des tribunaux régionaux, sur l'opportunité des poursuites relatives aux infractions dont font l'objet les entreprises de transports franciliennes. Ils proposent également de prendre des sanctions administratives à l'encontre des entreprises ayant un comportement particulièrement infractionniste.

L'activité exercée par les contrôleurs des transports terrestres

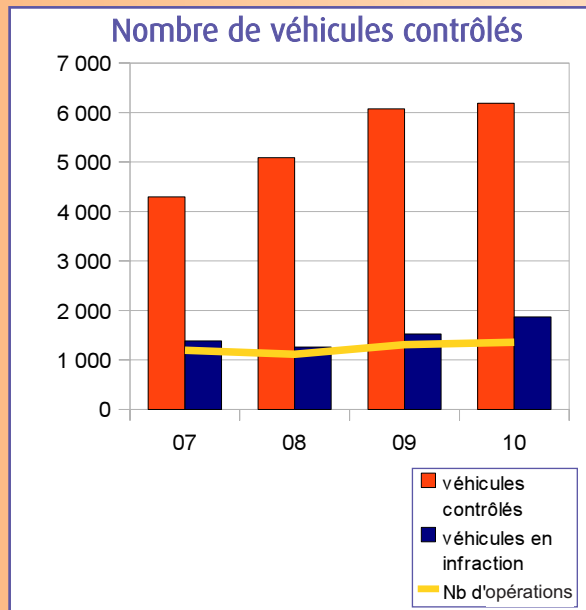
En 2010, **8 002 conducteurs**⁴ ont été contrôlés sur route ou en entreprises par les contrôleurs des transports terrestres franciliens.

Ces contrôles ont permis de relever **6 614 infractions** dont **411 délits**.



⁴ Y compris ceux d'entreprises faisant du transport pour compte propre.

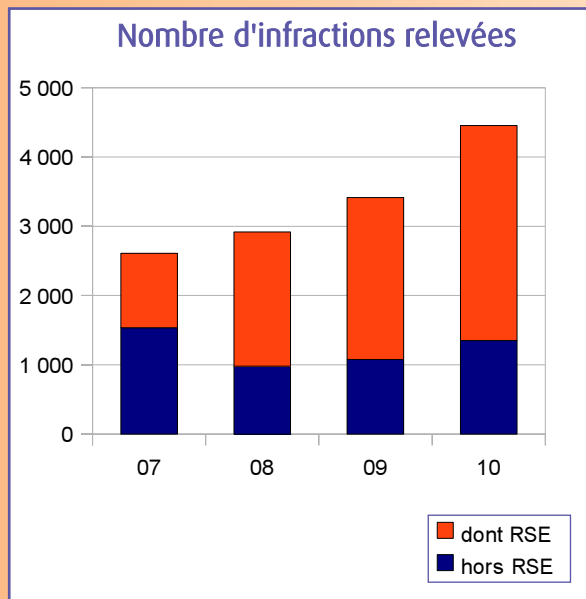
Le contrôle sur route



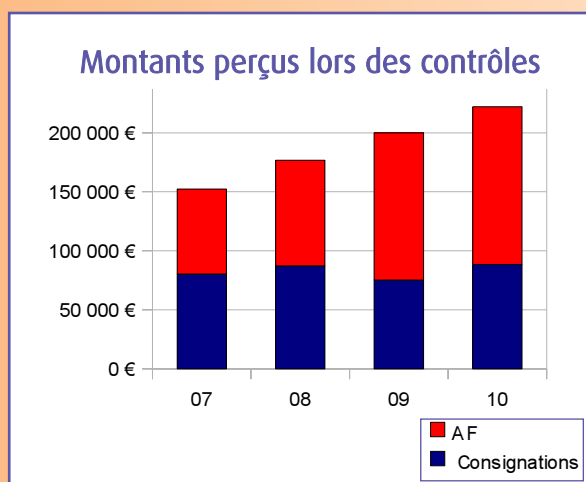
En 2010, **6 186 véhicules**, représentant **6 259 conducteurs**, ont été contrôlés dont :

- non-résidents 13 %
- matières dangereuses 4 %
- transport de voyageurs 5 %

Le nombre de véhicules et de journées contrôlés augmente par rapport aux années précédentes. La part des véhicules en infractions s'élève à **30 %** en 2010 contre **25%** les années précédentes.



Le nombre d'infractions à la réglementation sociale européenne (RSE) relevées croît de façon significative. Cela s'explique par l'augmentation du nombre de véhicules équipés de chrono tachygraphe numérique qui améliore la qualité des opérations de contrôle. On relève en moyenne 2,3 infractions par véhicule en infrac-

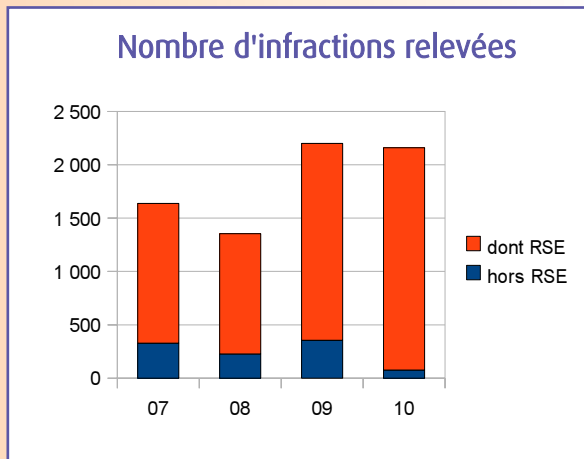
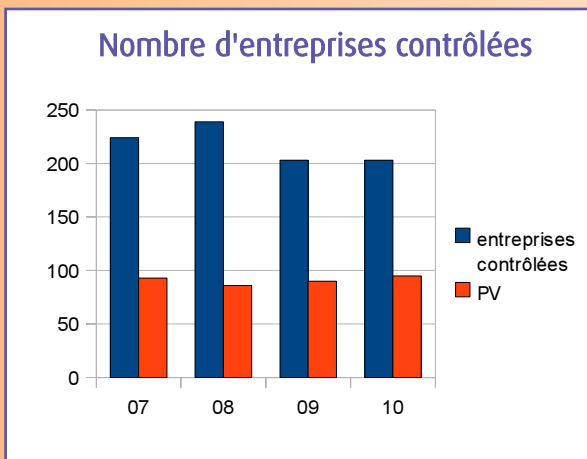


Le montant des amendes forfaitaires (AF) et consignations perçues à l'occasion des contrôles croît et atteint **222 101 €** en 2010.

L'augmentation porte principalement sur les amendes forfaitaires qui correspondent souvent à des contraventions liées au non respect de la RSE.

Le contrôle des entreprises

En 2010, **203 contrôles** en entreprise ont été clôturés. Cela représente **1 743 conducteurs contrôlés**, **95 procès-verbaux** dressés et **2 159 infractions** relevées, dont **2 083** relatives à la réglementation sociale européenne (RSE). On note qu'en 2010, la part d'infraction hors RSE a baissé.



La commission régionale des sanctions administratives

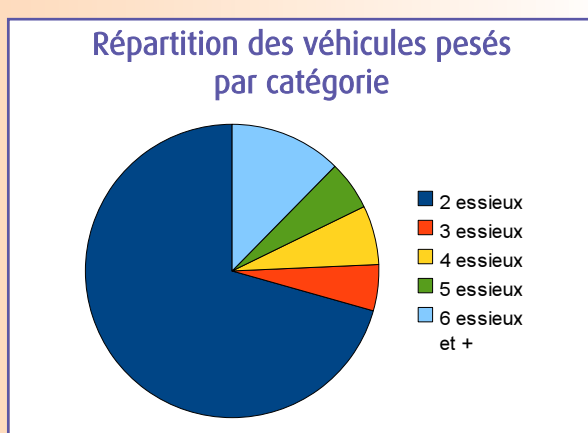
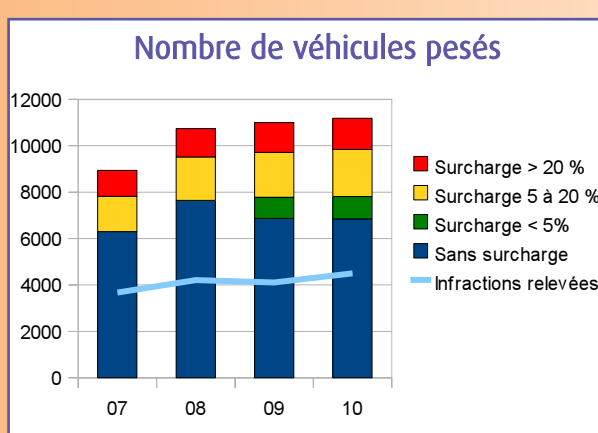
En 2010, **6 entreprises** ont été sanctionnées pour comportement infractionniste. Les avis rendus par la commission ont conduit le préfet à immobiliser **35 véhicules** pendant une période allant de 1 à 3 mois.

Les avis aux parquets

En 2010, **780 avis** ont été rédigés à la demande des parquets, suite aux procédures judiciaires conduites par l'ensemble des forces en tenues de la région. Le nombre d'avis rendu est en forte baisse par rapport aux années précédentes..

Le contrôle des charges par les équipes pesées

En 2010, **11 183 véhicules** ont été contrôlés par les équipes pesées. Cela a permis aux forces en tenues de relever **4 496 infractions** à l'encontre des **3 373 véhicules** en surcharge de plus de 5 %.



Contrôle des charges par les équipes pesées



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement
et de l'Aménagement d'Ile-de-France
21/23 rue Miollis
75015 PARIS
Tél. 01 40 61 85 45
Fax 01 40 61 81 63